

Séance extraordinaire du 9 avril 2020 – 11 h 15

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le jeudi 9 avril 2020 à compter de 11 h 15, à huis clos en visioconférence, en vertu de l'arrêté ministériel par la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet aux municipalités de tenir les séances du Conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication, le tout, en raison de l'état d'urgence sanitaire liée à la pandémie de la covid-19 (coronavirus). La séance est ouverte sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, à laquelle sont présents:

Poste	Nom
Conseillère, district électoral n° 1	Madame Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 2	Monsieur Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	Monsieur André Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Monsieur Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral n° 5	Monsieur Gilbert Viens
Conseiller, district électoral n° 6	Monsieur Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et greffière, et M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants, à savoir :

Ordre du jour

1. Avis de motion pour le règlement n° 134-02 pour modifier le règlement n° 134 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et ses amendements
2. Période de questions
3. Fin de la séance

Résolution 2020-04-158

Avis de motion pour règlement n° 134-02 pour modifier le règlement n° 134 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et ses amendements

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « règlement n° 134-02 pour modifier le règlement n° 134 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et ses amendements » est déposé en même temps que le présent avis de motion et, qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire liée à la pandémie de la covid-19 (coronavirus), publié, pour le bénéfice du public en général, sur le site internet de la Ville :

Avis de motion est donné par **Jacques Bienvenue**, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente, tenue un jour ultérieur, le règlement intitulé « règlement n° 134-02 pour modifier le règlement n° 134 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et ses amendements ».

Séance extraordinaire du 9 avril 2020 – 11 h 15

Période de questions

Fin de la séance

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

Aucun.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe